



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe BAC + 3 du CAPLP

Cafep-Caplp

Section : Lettres-histoire et géographie

- 1) Exemples de sujet pour la première épreuve
d'admission : **discipline majeure** : histoire
discipline mineure : géographie
- 2) Extrait de l'arrêté du 17 avril 2025

Les épreuves des concours externes du Caplp et du Cafep-Caplp BAC +3 sont déterminées dans l'[Arrêté du 17 avril 2025 fixant les sections et modalités d'organisation du concours externe du certificat aptitude au professorat de lycée professionnel](#), publié au Journal Officiel du 19 avril 2025, qui fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le schéma des épreuves.

Sujet 0 CAPLP Lettres-Histoire-Géographie

Partie histoire-géographie

Première épreuve d'admission

Pour information, les documents pourront être de nature variée.

Sujet 0 partie majeure, exemple en histoire

Consigne : commentez le document ci-dessous.

Note : la consigne sera identique quel que soit la discipline ou le document.

Document

Lorsqu'on a étudié les besoins de la reconstruction de l'Europe, les pertes en vies humaines, les destructions de villes, d'usines, de mines et de voies ferrées ont été estimées de façon assez exacte, mais il est devenu évident au cours des mois qui viennent de s'écouler que ces destructions visibles sont probablement moins graves que la dislocation de toute la structure de l'économie européenne.

Depuis dix ans la situation est très anormale. Les fiévreux préparatifs de guerre et l'activité encore plus fiévreuse déployée pour soutenir l'effort de guerre ont détruit toutes les branches des économies nationales. L'outillage industriel n'a pas été entretenu, a été endommagé ou est tout à fait démodé. Sous la domination arbitraire et destructive des nazis, presque toutes les entreprises ont été attelées à la machine de guerre allemande. Les relations commerciales anciennes, les institutions privées, les banques, les compagnies d'assurances et les compagnies de navigation ont disparu, faute de capitaux, par suite de leur absorption lorsqu'elles ont été nationalisées, ou simplement parce qu'elles ont été détruites. Dans beaucoup de pays, la confiance en la monnaie nationale a été rudement ébranlée.

L'effondrement de la structure commerciale de l'Europe s'est produit pendant la guerre. La reprise économique a été sérieusement retardée par le fait que, deux ans après la cessation des hostilités, l'accord n'a pas encore été réalisé sur les traités de paix avec l'Allemagne et avec l'Autriche. Mais, même si une solution plus rapide de ces problèmes difficiles était acquise, la reconstruction de la structure économique de l'Europe demandera évidemment beaucoup plus de temps et des efforts plus grands que nous ne l'avions prévu [...].

Une situation très grave se crée donc rapidement, qui est de fort mauvais augure pour le monde. Le système moderne qui repose sur la division du travail et l'échange des produits est en danger de s'effondrer. La vérité, c'est que les besoins de l'Europe pendant les trois ou quatre prochaines années en vivres et en autres produits essentiels importés de l'étranger, notamment d'Amérique, sont beaucoup plus grands que sa capacité actuelle de paiement, c'est pourquoi elle devra recevoir une aide supplémentaire très importante ou s'exposer à une dislocation économique, sociale et politique très grave.

Le remède consiste à briser le cercle vicieux et à restaurer la confiance des habitants de l'Europe en l'avenir économique de leur propre pays et de l'Europe tout entière. Le fabricant et le fermier, dans de très vastes régions, doivent pouvoir et vouloir échanger leurs produits contre des monnaies dont la valeur constante ne fasse pas de doute. En dehors de l'effet démoralisant qu'a le désespoir des peuples en question sur le monde entier, et des troubles qu'il peut provoquer, les conséquences de cette situation pour l'économie des États-Unis devraient être évidentes pour tous. Il est logique que les États-Unis fassent tout ce qu'ils peuvent pour aider à rétablir la santé économique du monde, sans laquelle il ne peut y avoir aucune stabilité politique et aucune paix assurée. Notre politique n'est dirigée contre aucun pays, aucune doctrine, mais contre la famine, la pauvreté, le désespoir et le chaos. Son but doit être la renaissance d'une économie active dans le monde, afin que soient créées les conditions politiques et sociales où de libres institutions puissent exister.

Cette aide, j'en suis convaincu, ne doit pas être accordée chichement, chaque fois que surviennent les crises. Toute aide que ce gouvernement pourra apporter à l'avenir devrait être un remède plutôt qu'un simple palliatif. Tout gouvernement qui veut aider à la tâche de la

reprise économique jouira, j'en suis sûr, de la plus entière coopération de la part du gouvernement des États-Unis. Tout gouvernement qui intrigue pour empêcher la reprise économique des autres pays ne peut espérer recevoir notre aide. De plus, les gouvernements, les partis et les groupes politiques qui cherchent à perpétuer la misère humaine pour en tirer un profit sur le plan politique ou sur les autres plans se heurteront à l'opposition des États-Unis.

Il est déjà évident qu'avant même que le gouvernement des États-Unis puisse poursuivre plus loin ses efforts pour remédier à la situation et aider à remettre l'Europe sur le chemin de la guérison, un accord devra être réalisé par les pays de l'Europe sur leurs besoins actuels et ce que ces pays de l'Europe feront eux-mêmes pour rendre efficaces toutes les mesures que le gouvernement des États-Unis pourrait prendre. Il ne serait ni bon ni utile que ce gouvernement entreprenne d'établir unilatéralement un programme destiné à remettre l'économie de l'Europe sur pied. C'est là l'affaire des Européens. L'initiative, à mon avis, doit venir de l'Europe. Le rôle de ce pays devrait consister à apporter une aide amicale à l'établissement d'un programme européen, et à aider ensuite à mettre en œuvre ce programme dans la mesure où il sera possible de le faire. Ce programme devrait être général et établi en commun par un grand nombre de nations européennes, sinon par toutes.

Source : Discours de G. Marshall à l'Université de Harvard, 5 juin 1947, traduction : Digithèque de Matériaux juridique et politique, 2002.

Sujet 0 partie mineure, exemple en géographie

Consigne : En prenant appui sur le document, comment caractériser les métropoles et leurs effets territoriaux en France ?

Note : la question sera adaptée au document.

Document

La métropolisation en France

[...] *Un statut réglementé*

En France, le statut de métropole a été créé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Il a par la suite été renforcé par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). La loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain a ouvert aux EPCI de plus de 250 000 habitants la possibilité d'accéder au statut de métropole.

Un objectif : le développement

Le rôle des métropoles françaises est fixé par l'article L5217-1 du code général des collectivités territoriales. Définie comme un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité, la métropole a pour mission d'« élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social » afin « d'améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional ». [...]

Atouts et handicaps des métropoles françaises

La France dispose d'une métropole de rang mondial, Paris, et de métropoles très attractives comme Lyon, Nantes et Toulouse. Les métropoles sont dans l'ensemble bien reliées à Paris, mais demeurent insuffisamment reliées entre elles. De la même manière, Paris dispose d'une bonne connexion internationale, mais ses quartiers périphériques sont encore insuffisamment reliés au centre et les uns aux autres. Par ailleurs, la forte centralité parisienne du territoire français tend à faire entrave au développement des métropoles secondaires, qui peinent à accéder à un statut européen.

Source : « La métropolisation, un phénomène mondial », Vie publique, 13 février 2023, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19424-la-metropolisation-un-phenomene-mondial>, consulté en mai 2025

CAPLP BAC + 3

Réglementation de la première épreuve d'admission

Extrait de l'annexe de l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, publié au Journal Officiel du 19 avril 2025

1° Première épreuve d'admission.

L'épreuve se compose de deux parties, l'une, dite principale, dédiée à la discipline majeure, l'autre, dite complémentaire, à la discipline mineure. Un dossier est fourni au candidat pour permettre la préparation des deux parties de l'épreuve. Il est constitué pour la partie principale dans la discipline majeure choisie par le candidat :

- discipline majeure lettres : d'un texte littéraire et d'une image susceptibles d'être étudiés dans des classes de CAP, de baccalauréat professionnel ou de BTS ;

discipline majeure histoire géographie : d'un ou deux documents.

Le dossier de la partie complémentaire dans la discipline mineure est constitué :

- discipline mineure lettres : d'un texte littéraire susceptible d'être étudié dans des classes de CAP, de baccalauréat professionnel ou de BTS et d'une question ;

- discipline mineure histoire géographie : d'un document et d'une question.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à structurer son propos ainsi que son aptitude à l'analyse, à la communication et à interagir avec le jury.

Partie principale dans la discipline majeure (exposé : vingt minutes ; échange : vingt minutes).

Cette partie de l'épreuve prend la forme d'un exposé suivi d'un échange avec le jury :

- pour la discipline majeure lettres : l'exposé vise à présenter une réflexion sur les liens entre le texte littéraire et l'image, puis à réaliser une explication du texte littéraire.

- pour la discipline majeure histoire géographie : l'exposé consiste en un commentaire d'un ou deux documents en histoire ou en géographie répondant à une consigne générale.

Pour les deux disciplines, l'échange permet de revenir sur certaines propositions du candidat pour approfondir, et, le cas échéant, préciser ce qui a été proposé dans l'exposé.

Partie complémentaire dans la discipline mineure (proposition d'analyse ou de commentaire : dix minutes ; échange : dix minutes).

Cette partie de l'épreuve se décline, selon la discipline mineure choisie, de la façon suivante :

- pour la discipline mineure lettres : le candidat propose une analyse du texte littéraire au regard de la question posée. Cette analyse est suivie d'un échange avec le jury.
- pour la discipline mineure histoire géographie : le candidat propose un commentaire d'un document, en histoire ou en géographie, au regard de la question posée. Ce commentaire est suivi d'un échange avec le jury.

Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure.

Coefficient : 5. L'épreuve est notée sur 20. La partie principale dans la discipline majeure compte pour 13 points, la partie complémentaire dans la discipline mineure compte pour 7 points. La note 0 est éliminatoire.